

Règlement Trail des Sucs
1^{ème} Edition le 6 novembre 2016

Article 1 : Organisation

Dimanche 6 novembre 2016, le Tryssingaux organise, avec le soutien de la Commission Départementale des Courses Hors Stade de la Haute-Loire, la 1^{ème} édition du Trail des Sucs sur la commune d'Yssingaux. **Course inscrite au calendrier départemental 2016.**

Le présent règlement s'applique à toutes les épreuves : 22km - 11km - ainsi qu'aux courses proposées aux enfants.

Article 2 : Horaires des épreuves :

- L'Assaut des Sucs, 22 km : dimanche 6 novembre 2016 à 9h
- L'Orée des Sucs, 11 km : dimanche 6 novembre 2016 à 9h30
- Courses enfants : dimanche 6 novembre 2016 à 9h35

Article 3 : Participation:

-L'Assaut des Sucs 22km est ouvert aux personnes âgées de 18 ans et plus.

-L'Orée des Sucs 11km est ouvert aux personnes âgées de 16 ans et plus.

-Les courses enfants :

- Le 500m est ouvert aux enfants à partir de 7 ans
- Le 1000m est ouvert aux enfants à partir de 10 ans
- Le 2000m est ouvert aux enfants à partir de 12 ans

Article 4 : Inscription :

Inscription possible :

- sur internet sur le site <http://www.tryssingaux.fr>

- sur place samedi 5 novembre de 16h à 18h et dimanche 6 novembre à partir de 7h jusqu'à 30minutes avant le début de l'épreuve

Pour les adhérents à la FFA et FFTri, joindre une photocopie de la licence en cours de validité.

Pour les non licenciés, joindre un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la course. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif.

Article 4bis : Droit d'inscription :

- L'Assaut des Sucs 22 km : 13€ sur internet - 15€ sur place

- L'Orée des Sucs 11 km : 8€ sur internet - 10€ sur place

- Courses enfants : 2€ (inscription sur place)

Article 5 : Retrait des dossards :

Les dossards sont à retirer Samedi 5 novembre 2016 de 16h à 18h et Dimanche 6 novembre 2016 à partir de 7h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve au Complexe Omnisport de Choumouroux (COC) à Yssingaux

Article 6 : Autorisation parentale (Hors courses enfants) :

Pour les jeunes de moins de 18ans, une autorisation écrite et signée des parents doit être jointe à l'inscription.

Article 7 : Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. Le Tryssingeaux décline toute responsabilité pour tout accident immédiat et futur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 8 : Secours :

Le service de secours sera assuré par la Protection Civile.

Article 9 : Sécurité :

Des signaleurs en chasuble seront présents à chaque intersection de route. Les participants s'engagent à respecter la signalétique.

Article 10 : Ravitaillements :

Sur chaque parcours, des points de ravitaillement seront assurés ainsi qu'à l'arrivée (solide et liquide sur l'ensemble des ravitaillements).

L'Assaut des Sucs 22 km : 2 ravitaillements sur le parcours : km8 - km18.5

L'Orée des Sucs 11 km: 1 ravitaillement sur le parcours : km7

En dehors des zones de ravitaillements les participants sont en autonomie et doivent prévoir ravitaillement liquide et solide en conséquence.

Article 11 : Respect de l'environnement :

Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours. L'organisation se donne le droit d'exclure les coureurs ne respectant pas cet engagement.

Article 12 : Récompenses:

Un lot sera offert à chaque participant (dans la limite des 200 premiers inscrits)
Coupes et autres récompenses en fonction de la catégorie et du classement.

3 premiers Hommes/3 premières Femmes/ 1^{er} de chaque catégorie sans cumul
(Cadet/Junior/Senior/Master)

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.
Les enfants participant à l'initiation seront tous récompensés et auront un goûter.

Article 13 : Droit d'image:

Des photos seront prises durant la journée. Chaque participant accepte la diffusion de ces photos sur le site www.tryssingeaux.fr ou sur d'autres supports de communication. Chaque participant accepte également la publication des résultats ou autres publications concernant la course.

Article 14 : Modification / Annulation des épreuves

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure, de modifier ou d'annuler l'épreuve. Dans ce dernier cas, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisation.

Article 15 : Acceptation complète du règlement

La participation au Trail des Sucs 2016 implique l'acceptation pleine du présent règlement.